

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 30 juillet 2021



INVESTISSEMENTS D'AVENIR : LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ANNONCE LA CRÉATION D'UNE THÉMATIQUE « TRANSFORMER LES INDUSTRIES CULTURELLES ET CRÉATIVES GRÂCE AU NUMÉRIQUE » AU SEIN DU CONCOURS I-NOV VAGUE 8, DONT LES CANDIDATURES SONT OUVERTES JUSQU'AU 5 OCTOBRE 2021

Le 4^{ème} programme d'investissements d'avenir (PIA 4) constitue un outil d'investissement majeur doté de 20 milliards d'euros sur 5 ans (2021-2025), entièrement dédié au soutien à l'innovation, à la recherche et à l'enseignement supérieur. Il vise à doter la France d'actifs stratégiques indispensables, afin de garantir le maintien de son indépendance, de sa compétitivité et donc de ses emplois, et de poursuivre l'effort de transition écologique engagé.

Dans ce cadre, le Gouvernement a pour ambition de **soutenir la filière des industries culturelles et créatives**, qui comprend l'audiovisuel, le cinéma, le spectacle vivant dans toutes ses disciplines, la musique dans toutes ses composantes, les musées et le patrimoine, les arts visuels, le design, l'architecture, les métiers d'art, la mode, la communication, le jeu vidéo, l'édition, la presse, la radio et la télévision.

Le **Concours d'innovation i-Nov**, financé par l'Etat via le Programme d'investissement d'avenir (PIA) et opéré par Bpifrance et l'ADEME, vise à soutenir l'émergence accélérée d'entreprises ayant le potentiel pour devenir des leaders d'envergure mondiale dans leur domaine. Deux fois par an, il sélectionne des projets de recherche, développement et innovation, portés par des *start-up* et des PME, autour d'une dizaine de thématiques variées (Santé, Numérique Deep Tech, Protéines et ferments du futur...) et dont les coûts totaux s'élèvent entre 600 000 et 5 millions d'euros.

Les industries culturelles et créatives (ICC) ont été sélectionnées pour faire partie des thématiques du concours.

De nombreuses technologies sont de plus en plus structurantes pour la filière ICC : technologies immersives (réalité virtuelle et réalité augmentée), *big data*, intelligence artificielle, *blockchain*, *holochain*, impression 3D. Elles impactent, d'une part, les processus de création et de production et, d'autre part, la diffusion et la relation avec les publics. L'objectif de cette thématique est d'identifier et de soutenir des projets exploitant pour les ICC le

potentiel de ces technologies structurantes pour présenter des solutions de rupture proches du marché et innovantes en matière technologique.

Le dépôt des candidatures de la vague n°8 est ouvert jusqu'au 5 octobre 2021.

A qui s'adresse le concours ?

- Les entreprises éligibles pourront être aussi bien des entreprises culturelles que des entités issues d'autres secteurs, proposant des projets innovants susceptibles d'applications culturelles.
- Les projets présentés devront comporter une dimension numérique importante et seront susceptibles de couvrir tous les niveaux de la chaîne de valeur, allant de la création à la diffusion de nouvelles offres culturelles. Ils devront par ailleurs respecter les objectifs de politique publique portés par l'Etat en matière culturelle : juste rémunération des créateurs, accessibilité de l'offre et promotion de la diversité culturelle.
- Les projets soutenus dans le cadre de ce concours sont portés par une entreprise unique et sont non collaboratifs. Les dépenses portent sur des travaux innovants réalisés en France et non commencés avant le dépôt de la demande d'aide

Quels sont les financements octroyés ?

- Le soutien s'élève de 35 à 45 % des dépenses éligibles, dont un quart en avance remboursable et trois quart en subvention.

Les cahiers des charges du concours I-Nov, le calendrier et modalités d'instruction sont accessibles via le site de Bpifrance : <https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-concours-dinnovation-i-nov>

Dépôt des projets : <https://extranet.bpifrance.fr/projets-innovants-collaboratifs/>

Contacts Presse

Ministère de la Culture

01 40 15 83 31

service-presse@culture.gouv.fr**Secrétariat général pour l'investissement**

01 42 75 64 58

presse.sgpi@pm.gouv.fr

Bpifrance

01 41 79 85 38

laure.schlagdenhauffen@bpifrance.fr

A propos du Programme d'investissements d'avenir (PIA)

Engagé depuis 10 ans et piloté par le Secrétariat général pour l'investissement auprès du Premier ministre, le PIA finance des projets innovants, contribuant à la transformation du pays, à une croissance durable et à la création des emplois de demain. De l'émergence d'une idée jusqu'à la diffusion d'un produit ou service nouveau, le PIA soutient tout le cycle de vie de l'innovation, entre secteurs publics et privés, aux côtés de partenaires économiques, académiques, territoriaux et européens. Ces investissements reposent sur une doctrine exigeante, des procédures sélectives ouvertes, et des principes de cofinancement ou de retours sur investissement pour l'Etat. Le quatrième PIA (PIA4) est doté de 20 Md€ d'engagements sur la période 2021-2025, dont 11 Md€ contribueront à soutenir des projets innovants dans le cadre du plan France Relance. Le PIA continuera d'accompagner dans la durée l'innovation, sous toutes ses formes, pour que notre pays renforce ses positions dans des secteurs d'avenir, au service de la compétitivité, de la transition écologique, et de l'indépendance de notre économie et de nos organisations. »

Plus d'informations sur : [@SGPI_avenir](http://www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi)

A propos de Bpifrance

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi, désormais leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs.

Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

Plus d'informations sur : <http://www.bpifrance.fr> @Bpifrancepresse